

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Valenciennes Métropole

En exécution de l'arrêté n°01-23 du 09 janvier 2023 du Président de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, M. Laurent DEGALLAIX, et conformément à l'article L.153-41 du code de l'urbanisme, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Valenciennes Métropole :

du lundi 6 février 2023 à 8h30 au jeudi 9 mars 2023 à 17h30, soit 32 jours consécutifs

1/ L'autorité responsable du projet est Valenciennes Métropole, établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme et de documents d'urbanisme en tenant lieu dont le siège se situe 2, place de l'Hôpital Général – CS 60227 - 59305 VALENCIENNES CEDEX. Toute information sur cette enquête peut être obtenue auprès de la Direction de l'urbanisme de Valenciennes Métropole (Tél : 03 27 09 61 70).

Ledit siège de la communauté d'agglomération est retenu comme siège de l'enquête publique, lieu où toute correspondance relative à l'enquête publique peut être adressée à « Madame la présidente de la commission d'enquête sur le projet de modification du PLUi de Valenciennes Métropole ».

Le projet de modification du PLUi sera, à l'issue de l'enquête publique soumis à la délibération du Conseil d'Agglomération pour approbation et mise en application.

2/ Le dossier d'enquête publique, établi conformément aux dispositions de l'article R123-8 du code de l'environnement comprend notamment, en sus des pièces techniques composant le projet, les avis formulés par les institutions et communes consultées dans le cadre de la consultation prévue par les articles L.153-16 et L.153-17 du code de l'urbanisme.

3/ Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra :

CONSULTER OU TELECHARGER LES ELEMENTS DU DOSSIER :

- sur support papier, au siège de l'enquête et dans les 35 mairies de Valenciennes Métropole, aux heures habituelles d'ouverture,
- en version numérique et téléchargeable sur le site suivant : <https://participation.proxiterritoires.fr/modification-plui-valenciennes-metropole>, accessible 7j/7j et 24h/24h pendant la durée de l'enquête,
- sur un poste informatique au siège de l'enquête à Valenciennes et dans les mairies du territoire disposant d'un accès informatique.

Dès la publication de l'arrêté d'organisation de l'enquête, et pendant la durée de l'enquête, toute personne pourra, à ses frais, sur demande écrite adressée à Monsieur le Président - 2, place de l'Hôpital Général – CS 60227 - 59305 VALENCIENNES CEDEX, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

SE RENDRE AUX PERMANENCES :

Au moins un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public afin qu'il puisse consulter gratuitement le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions (écrites ou orales), aux lieux, dates et heures suivants :

Lieux (Mairies)	Date de permanence	Horaire de permanence
Anzin	lundi 6 février 2023	10h00 - 14h00
Artres	lundi 13 février 2023	15h00 - 18h00
Aubry-du-Hainaut	mercredi 8 février 2023	14h30 - 17h30
Aulnoy-lez-Valenciennes	mardi 7 mars 2023	13h30 - 17h30
Beuvrages	vendredi 10 février 2023	09h00 - 12h00
Bruay-sur-l'Escaut	jeudi 16 février 2023	13h30 - 17h30
Condé-sur-l'Escaut	lundi 6 février 2023	14h30 - 17h30
Crespin	vendredi 24 février 2023	09h00 - 12h00
Curgies	mercredi 1 mars 2023	08h30 - 12h15
Estreux	mercredi 15 février 2023	13h30 - 17h00
Famars	mardi 7 mars 2023	09h00 - 12h00
Fresnes-sur-Escaut	samedi 11 février 2023	08h30 - 11h30
Hergnies	lundi 6 mars 2023	09h00 - 12h00
Maing	samedi 4 mars 2023	09h00 - 11h00
Marly	jeudi 23 février 2023	13h30 - 17h30
Monchaux-sur-Écaillon	mardi 7 février 2023	08h30 - 12h00
Odomez	lundi 20 février 2023	09h00 - 12h00
Onnaing	mercredi 8 février 2023	14h00 - 17h00

Lieux (Mairies)	Date de permanence	Horaire de permanence
Petite-Forêt	jeudi 23 février 2023	09h00 - 12h15
Préseau	lundi 27 février 2023	16h00 - 19h00
Prouvy	mercredi 8 mars 2023	09h00 - 12h00
Quarouble	samedi 4 mars 2023	09h00 - 12h00
Quérénaing	jeudi 9 février 2023	13h30 - 17h30
Quiévrechain	jeudi 16 février 2023	14h00 - 17h00
Rombies-et-Marchipont	mercredi 15 février 2023	10h00 - 12h00
Rouvignies	samedi 18 février 2023	09h00 - 12h00
Saint-Aybert	jeudi 23 février 2023	15h00 - 18h00
Saint-Saulve	jeudi 2 mars 2023	13h30 - 17h30
Saultain	lundi 6 mars 2023	13h30 - 17h00
Sebourg	samedi 25 février 2023	09h00 - 11h45
Thivencelle	mardi 28 février 2023	09h00 - 12h00
Valenciennes	mardi 28 février 2023	09h00 - 12h00
Verchain-Maugré	jeudi 9 février 2023	10h00 - 12h00
Vicq	jeudi 2 mars 2023	09h00 - 12h00
Vieux-Condé	jeudi 9 mars 2023	14h00 - 17h00

Au regard des conditions sanitaires liées au Covid-19, et si celles-ci l'imposent au moment de l'enquête publique, les permanences relatives à l'enquête publique s'effectueront **avec des modalités adaptées afin de garantir la sécurité de toutes et tous.**

TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

Le public peut exprimer ses observations, soit :

- en les consignnant sur les registres d'enquête cotés et paraphés par un des membres de la commission d'enquête et déposés au siège de l'enquête et dans les 35 mairies du territoire
- en les adressant par mail à l'adresse suivante : modification-plui-valenciennes-metropole@mail.proxiterritoires.fr
- en les consignnant sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://participation.proxiterritoires.fr/modification-plui-valenciennes-metropole>
- en les adressant par courrier à l'attention de Madame la Présidente de la commission d'enquête - projet de modification du PLUi – Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, 2, place de l'Hôpital Général - CS 60227 - 59305 VALENCIENNES CEDEX

CONSULTER LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

Les différentes contributions émises par les citoyens participant à l'enquête sont consultables par le public par le biais des registres papiers et du registre dématérialisé (contributions numériques uniquement).

4/ Composition de la commission d'enquête

La commission d'enquête, constituée par Monsieur le Président du Tribunal administratif de Lille par décision n°E22000133/59 en date du 18 novembre 2022 est composée des membres suivants : Mme Jocelyne MALHEIRO en qualité de Présidente, M. Michel HOUDAIN et M. Michel RICHARD en qualité de membres.

5/ Consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête

Le rapport, les conclusions et l'avis motivé de la commission d'enquête, dès leur diffusion, seront tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, dans l'ensemble des lieux où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, pendant un an. Ces documents seront également publiés sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (<https://www.valenciennes-metropole.fr>).